

COMMUNE DE TROISSEREUX
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 19h15, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DEMAY, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mmes LEMMENS, HACQUE, ALQUIER,
Mrs DOISE, COUILLEROT, BILY, DELAFRAYE, SLAGMULDER,

Étaient absents ayant donné procuration : Mme MEISSIREL-MARQUOT (Pouvoir M. BILY) M. PINOT (pouvoir Mme HACQUE), M. ROBERT (Pouvoir à M. SLAGMULDER)

Étaient absent(s) : Mmes DEGROOTE, MUZEAU, M. GODIN

Secrétaire de séance : Mme HACQUE

DÉLIBÉRATION N°011 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025 est approuvé à l'UNANIMITÉ par l'ensemble des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°012 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE DE TROISSEREUX

Le conseil municipal :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délibération numéro 0032 du 05 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec les Finances Publiques (DDFIP),
Vu l'avis de la commission des finances du 03 Avril 2025,
Le CFU a été envoyé à tous les conseillers préalables à la séance par voie dématérialisée le 15 avril 2025.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

SECTIONS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT ANTERIEURS REPORTEES	RESULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2024
FONCTIONNEMENT	-14 708,65€	498 332,97€	483 624,32€
INVESTISSEMENT	96 923,42€	-73 399,33€	23 524,09€
TOTAL	82 214,77€	424 933,64€	507 148,41€

L'exercice 2024 dégage un résultat global excédentaire de : **82 214,77€**
Qui ajoute au résultat antérieur global de : **424 933, 64€**
Constitue un résultat global de clôture de : **507 148,41€**
Ce résultat global de clôture est constitué :
D'un **excédent** de la section de fonctionnement de : **483 624,32€**
D'un **déficit** de la section d'investissement : **23 524,09€**

Il est précisé que les résultats et restes à réaliser ont été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2024.

Le reste à réaliser (RAR) correspond aux dépenses engagées juridiquement et non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donnée lieu à émission d'un titre.

La charge nette de ces restes à réaliser s'élève à : **301 182,19€**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépense de fonctionnement :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024	Réalisé 2024
Caractère général	383 335,27€	383 197,36€
Charge du Personnel	558 500,00€	546 895,03€
Atténuation de produit	50 000,00€	40 244,44€
Virement section investissement	483 285,24€	0€
Amortissement	29 310,08€	28 202,16€
Autre gestion courantes	66 500,00€	60 325,74€
Charges Financières	4 667,38€	3 522,63€
Charges Spécifique	60 000,00€	42 901,68€
Dotations aux provisions	0€	0€
TOTAL	1 635 597,97€	1 105 289,04€

b) Recette de Fonctionnement :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024	Réalisé 2024
Excédent de fonctionnement	498 332,97€	0€
Atténuation de charges	10 000,00€	7 519,36€
Produits de services	100 000,00€	56 851,84€
Impôts et taxes	80 000€	67 876,19€
Fiscalité local	682 265,00€	682 647,26€
Dotations et participations	250 000,00€	242 346,60€
Autres produits	30 000,00€	33 150,53€
Produits exceptionnels		188,61€
TOTAL	1 650 597,97 €	1 090 580,39€

II - SECTION INVESTISSEMENT

a) Dépenses d'investissement

	BUDGET 2024	REALISE
Presbytère (opération 105)	910 764,00€	17 796,00€
Bâtiment Communaux (opération 106)	82 286,40€	0€
Gros Travaux de Voirie (opération 117)	36 000,00€	0€
Extension (opération 122)	16 618,67€	0€
Passage (opération 2201)	141 250,80€	0€
Bassin (opération 2202)	13 767,46€	0€
Jeux lotissement (opération 310)	26 532,00€	21 489,00€
Trottoirs rue de Guehengnies	73 420,10€	62 524,80€
City Stade	116 400,00€	0€
Gendarmerie	36 000,00€	0€
Dépenses	434 057,40€	107 558,88€
TOTAL	1 887 096,83€	209 368,68€

b) Recette d'investissement

	BUDGET 2024	REALISE
SUBVENTIONS	885 990,58€	9 040,00€
AUTOFINANCEMENT PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	483 285,24€	0€
OPERATION D'ORDRE (chapitre 040)	29 310,08€	28 202,16€
OPERATION D'ORDRE (chapitre 041)	132 243,93€	
FCTVA	0€	12 782,94€
EXCECENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)	256 267,00€	256 267,00€
EMPRUNT	100 000,00€	
TOTAL	1 887 096,83€	306 292,10€

Monsieur Bernard Doise élu président de séance, procède au vote du CFU présenté par Monsieur Le Maire. Monsieur Le Maire est sorti pendant le déroulement des votes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve à la majorité : **(pour 9) (abstention 2) (contre 0)** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Troissereux.

-donne pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame ALQUIER demande qu'un planning de suivi des subventions pour l'exercice 2025 soit présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal, soulignant qu'aucune information claire n'a été communiquée à ce jour concernant le calendrier des versements des subventions attribuées.

Le conseil municipal prend note de cette demande, et le maire s'engage à ce qu'un tableau de suivi détaillé (montants, bénéficiaires, dates prévues de versement, état des paiements) soit préparé et présenté lors de la prochaine réunion.

DELIBERATION N° 013 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian DEMAY, Maire.

Après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat exprimés (remis aux membres du Conseil présents). Décide d'affecter à la majorité : **(pour 10) (abstention : 2) (contre 0)** le résultat de fonctionnement comme suit :

TROISSEREUX	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024 AFFECTATION RESULTAT EN 2025	Nombre de membres en exercice <input type="checkbox"/> Nombre de membres présents <input type="checkbox"/> Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/> Votes <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/>
		Date de la convocation Séance du à heures.....

Le réuni sous la présidence de M., délibérant sur le compte administratif de l'exercice, dressé par M. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		498 342.97 €	73 399.33 €		73 399.33 €	498 342.97 €
Opérations de l'exercice	1 105 289.04 €	1 090 580.39 €	209 368.69 €	306 292.10 €	1 314 657.73 €	1 396 872.49 €
Totaux	1 105 289.04 €	1 588 923.36 €	282 768.02 €	306 292.10 €	1 388 057.06 €	1 895 215.46 €
Résultat de clôture (=C)		483 634.32 €		23 524.08 €		507 158.40 €

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP
Excédent de financement	23 524.08 €	au compte 001 investissement recettes BP
Restes à réaliser	1 178 132.77 €	876 950,58 €
Besoin de financement des restes à réaliser	301 182.19 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	277 658.11 €	
Excédent total de financement		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	277 658.11 €	au compte 1068 Investissement BP, avec émission titre de recette.
	205 976.21 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et ccl. REPORTS CA/19 et BP/20

DÉLIBÉRATION N°014 : VALIDATION ÉTAT 1259 (Taux FDL)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 (remis aux membres du Conseil présents) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de maintenir les taux.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 54.31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.03%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

DÉLIBÉRATION N°015 : VALIDATION BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente le projet de budget primitif 2025, d'une part par chapitre, et par article d'autre part. Il rappelle que ces documents ont déjà été analysés par la Commission des Finances le 3 avril dernier. Le vote concerne le budget par chapitres.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

a) Dépense de fonctionnement :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024	Réalisé 2024	Budget 2025 Proposé
Caractère général	383 335,27€	383 197,36€	380 000,00€
Charge du Personnel	558 500,00€	546 895,03€	505 383 34€
Atténuation de produit	50 000,00€	40 244,44€	42 500,00€
Virement section investissement	483 285,24€	0€	273 760,45€
Amortissement	29 310,08€	28 202,16€	13 813,42€
Autre gestion courantes	66 500,00€	60 325,74€	62 600,00€
Charges Financières	4 667,38€	3 522,63€	0€
Charges Spécifique	60 000,00€	42 901,68€	10 000,00€
Dotations aux provisions	0€	0€	
TOTAL	1 635 597,97€	1 105 289,04€	1 288 057,31€

b) Recette de Fonctionnement :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2024	Réalisé 2024	Budget 2025 Proposé
Excédent de fonctionnement	498 332,97€	0€	205 976,21€
Atténuation de charges	10 000,00€	7 519.36€	8 000,00€
Produits de services	100 000,00€	56 851,84€	40 000,00€
Impôts et taxes	80 000€	67 876,19€	69 000,00€
Fiscalité local	682 265,00€	682 647,26€	697 326,00€
Dotations et participations	250 000,00€	242 346,60€	236 755,00€
Autres produits	30 000,00€	33 150,53€	31 000,00€
Produits exceptionnels		188.61€	
TOTAL	1 650 597,97 €	1 090 580,39€	1 288 057,21€

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 288 057,21 € avec un report antérieur de 205 976, 21 €

II - SECTION INVESTISSEMENT 2025

a) Dépenses d'investissement

	2024		2025	
	Budget voté	Réalisé	Budget voté	Réalisé
Report	73 399.33 €	73 399.33 €		
Non Affecté	132 243.93 €			
041 Opérations patrimoniales	1 439 271.97 €			
16 Emprunt	59 313.60 €	60 458.37 €		
21 Immobilisation corporelles		47 100.51 €	1 000.00 €	
Presbytère		17 796.00 €	255 032.40 €	
106 Batiments communaux		- €	133 083.93 €	
23 Immo. En cours				
2203 Trottoirs Guehengnies		62 524.80 €		
31 Jeux SA hlm		21 489.00 €		
Vidéoprotection			153 456.00 €	
Plateforme Gendarmerie			50 000.00 €	
97 Matériel et Mobilier Divers			43 400.00 €	
Colombarium			8 199.60 €	
Eglise			49 456.80 €	
Chapelle			7 860.00 €	
Rue du Puits			79 254.00 €	
Bruleur école			7 200.00 €	
Mairie			25 926.00 €	
Portails rue J.Schryve			9 795.00 €	
RAR	182 868.00 €		1 178 132.77 €	
Total	1 887 096.83 €	282 768.01 €	2 001 796.50 €	0.00 €
<i>Sans le report</i>	<i>1 813 697.50 €</i>	<i>209 368.68 €</i>	<i>823 663.73 €</i>	<i>0.00 €</i>

b) Recette d'investissement

	2024		2025	
	Budget voté	Réalisé	Budget voté	Réalisé
Viremt du Fonct	483 285.24 €		273 760.45 €	
Report			23 524.08 €	
Non affecté	132 243.93 €			
Dotations	256 267.00 €		277 658.11 €	
040 Opérations d'ordre		28 202.16 €	13 813.42 €	
041 Opérations patrimoniales	885 990.58 €		133 083.93 €	
10 Dotations, Fonds divers et réserves		269 049.94 €		
13 Subventions		9 040.00 €		
106 Batiments communaux	29 310.08 €			
97 Matériel et Mobilier Divers			10 830.00 €	
Eglise			32 970.20 €	
Chapelle			3 602.00 €	
Videoprotection			75 902.00 €	
Colombarium			2 049.90 €	
Rue du Puits			49 533.50 €	
Mairie			15 723.50 €	
RAR			876 950.58 €	
Emprunt	100 000.00 €		212 394.83 €	
Total	1 887 096.83 €	306 292.10 €	2 001 796.50 €	0.00 €
<i>Sans le viremt du Fonctionmt</i>	<i>1 403 811.59 €</i>	<i>306 292.10 €</i>	<i>1 728 036.05 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat d'investis		23 524.09 €		0.00 €
Résultat d'investis sans le report		96 923.42 €		0.00 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 001 796,50 € avec un solde de RAR de 301 182,19 €

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour l'inscription de ces opérations au budget 2025 et approuve à la majorité : **(pour 10) (abstention 0) (contre 2)** le projet de budget 2024 présenté par le Maire.

DÉLIBÉRATION N°016 : Régime des amortissements des investissements et fongibilité des crédits en M57- Virement de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5%

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien.

La fongibilité de crédits permet à la collectivité, d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, sans forcément passer par une Décision Modificative (DM).

Le conseil municipal approuve cette disposition à la majorité : **(pour 11) (abstention 1) (contre 0)**

DÉLIBÉRATION N°017 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Maire signale que des subventions sont susceptibles d'être accordées aux associations qui en font la demande, sous réserve de la signature d'une convention avec la commune, définissant les droits et obligations de chacun, notamment quand il y a prêt de matériels, mise à disposition de bâtiments communaux ou nécessité de restreindre la circulation. L'association bénéficiaire doit rendre compte de son activité de l'année n-1, en indiquant notamment comment elle a utilisé la subvention et elle doit transmettre le budget prévisionnel de l'année en cours avec son programme d'actions, ainsi que son attestation d'assurance responsabilité civile.

Après discussion, et sous réserve du respect des conditions d'attribution susvisées, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'attribuer les subventions pour 2025 aux associations :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, les subventions suivantes sont proposées :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Anciens combattants – année 2025	150 €
AS Herchies Troissereux – année 2025	300 €
Comité des fêtes – année 2025 Patchwork Œufs de Pâques	2000 €
Coopérative scolaire – année 2025	1 200 €
APET (Parents d'élèves)	250 €
Jardins familiaux – année 2025	250 €
Pétanque – année 2025	250 €
Association des portes drapeaux 2025	50 €
Les Voies du Thérain	100€
Divers	
TOTAL	4 550€

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 6 rue Lemerchier- 80 000 Amiens – dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Séance levée à 22h35.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Troissereux, le 17 avril 2025.

Le Maire,
Christian DEMAY.



Le secrétaire de séance,
Madame HACQUE Mégane

